SWITCH AL MAGHRIB

TARIFICATION SWITCH MOBILE

www.swam.ma

01-

PRIX DES PRESTATIONS D'HOMOLOGATION

Le prix forfaitaire des prestations d'homologation devant être réalisées par Switch Al Maghrib est de **250.000** (deux cinquante mille) **dirhams Hors Taxes** qui seront facturés au client selon les modalités définies au contrat.

Ce prix forfaitaire s'entend pour l'homologation des services suivants :
- L'enrôlement dans la table de correspondance
- Le service de transfert d'argent
- Le service de paiement commerçant – option push
- Le service de paiement commerçant – option pull

02-

TARIFICATION DES SERVICES

La tarification des services proposés par Switch Al Maghrib est précisée ci-après :

Opérations	Définition	À la charge de	Unité de facturation	Tarif en DH
Gestion de la Table de Correspondance				
Enrôlement	Consultation de la table, génération d'OTP (*) pour les nouveaux clients, mise à jour de la table et notification	-	Inclus	-
Changement du compte de paiement par défaut	Demande Transaction/ Redressement Retrait GAB et Achat sur GAB	-	Inclus	-
Désinscription	Contrôle sur la Carte (Liste d'opposition, Contrôle Date Fin Validité, Services non Autorisés, CVV / PVV)	-	Inclus	-
Services de Switching Mobile				
Paiement Commerçant - option push		Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Paiement Commerçant - option pull	Traitement de la demande de paiement d'un commerçant initiée par le commerçant	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Paiement de factures	Traitement de la demande de paiement de factures d'un client vers le fournisseur du service	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Achat de recharges téléphoniques	Traitement de la demande d'achat de recharge téléphonique d'un client vers l'opérateur télécom	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Paiement des prestations sociales	Traitement de la demande de versement d'une prestation sociale vers un adhérent	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Transfert d'argent	Traitement du transfert d'un donneur d'ordre vers un bénéficiaire	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Cash In	Traitement de la demande de versement chez un agent	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Cash Out GAB	Traitement de la demande de retrait sur un GAB	Établissement initiateur, Établissement destinataire	À l'opération	Voir tableau ci-dessous
Gestion de la réconciliation				
État de la réconciliation (service optionnel)	Génération et envoi des états de réconciliation de la compensation	Établissement initiateur, Établissement destinataire	Forfait mensuel	5 000 Dhs
Gestion des litiges				
Chargeback / Représentation / Refus de transfert et Redressement	Acheminement des transactions relatives à la gestion des litiges	Établissement initiateur, Établissement destinataire	A l'opération	0,50 Dhs
Règlement				
Règlement BAM	Transmettre les règlements BAM relatifs aux paiements mobiles	Établissement initiateur, Établissement destinataire	Forfait mensuel	1 000 Dhs

(*) Le coût des SMS envoyés aux clients du client est soit directement supporté par le client, soit refacturé par Switch Al Maghrib.
Le barème de refacturation des SMS est précisé dans le tableau ci-après.

PRIX SMS MAROC	
NOMBRE DE SMS	PRIX PAR SMS - HT --- DHS
1 --- 10 000 SMS	0.38
10 001 --- 50 000 SMS	0.34
50 001 --- 100 000 SMS	0.31
100 001--- 200 000 SMS	0,29
200 001--- 300 000 SMS	0.27
300 001 --- 1 000 000 SMS	0,25

Cette tarification peut être sujette à modification et Switch Al Maghrib portera à la connaissance du client toute nouvelle tarification dès qu'elle en aura connaissance.
La tarification dégressive des services de switching mobile est présentée ci-dessous.
Les paliers sont exprimés par année.
Pour obtenir les paliers de facturation, les volumes de transactions sont consolidés pour l'ensemble des clients de Switch Al Maghrib à la date de facturation (ci-après le « Groupement »).

Nombre minimal de transactions	Nombre maximal de transactions	Paiements		Transfert P2P	
		Établissement initiateur	Établissement destinataire	Établissement initiateur	Établissement destinataire
1	100.000.000	0,085	0,085	0,25	-
100.000.001	300.000.000	0,070	0,070	0,15	-
+ de 300.000.000	-	À discuter		À discuter	

Les frais sont calculés par transaction au tarif de la tranche correspondante. Par exemple, pour un groupement réalisant 115 millions de transactions de paiement par an, les transactions comprises entre 0 et 100 millions seront facturées à 0,085 MAD/transaction pour l'établissement initiateur et pour l'établissement destinataire et les transactions comprises entre 100 et 115 millions seront facturées à 0,070 MAD pour l'établissement initiateur et pour l'établissement destinataire.
Dans le cas où, avant le terme initial prévu au contrat, un client membre du groupement résilierait son contrat avec Switch Al Maghrib ou en réduirait le périmètre, et que l'indemnité due en cas de résiliation anticipée ou réduction anticipée du périmètre du contrat serait versée à HPS Switch, alors le groupement continuerait à bénéficier des paliers qui étaient appliqués avant ladite résiliation anticipée ou réduction anticipée du périmètre du contrat.
Dans le cas où, avant le terme initial prévu au contrat, un client membre du groupement résilierait son contrat avec Switch Al Maghrib ou en réduirait le périmètre, et qu'il n'aurait toutefois pas à verser, pour des raisons dûment justifiées, l'indemnité prévue dans le contrat, alors les volumes réels du groupement seront utilisés pour appliquer les paliers de facturation.